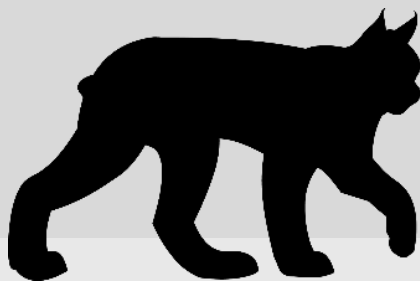




BILAN DE L'EXPLOITATION DU LYNX DU CANADA

2014-2023





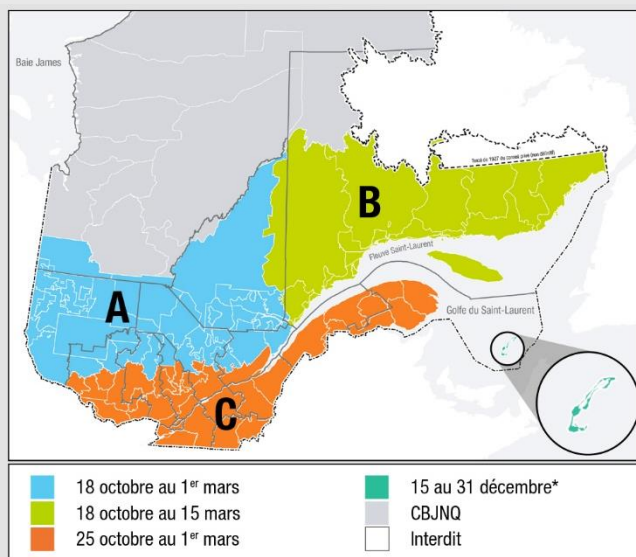
BILAN PROVINCIAL DE L'EXPLOITATION DU LYNX DU CANADA

(2014-2023) – 6 ans après la mise en œuvre du plan de gestion

Réglementation

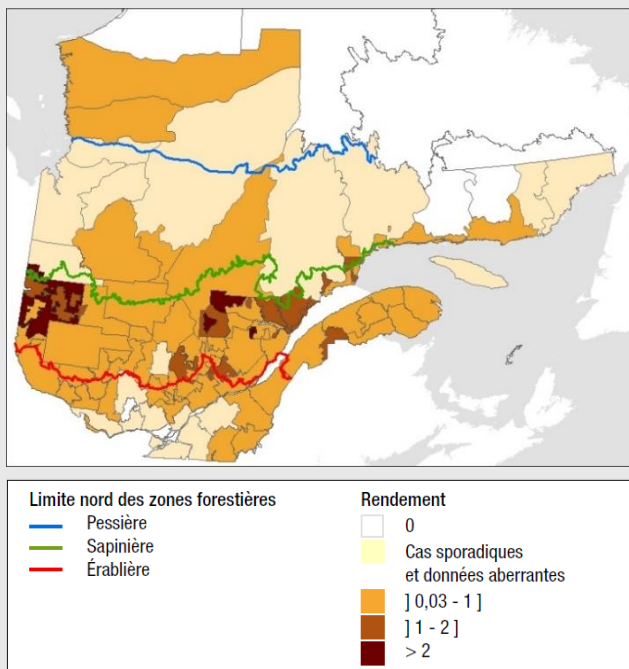
(en date de la saison 2023-2024)

Secteurs de piégeage – Lynx du Canada



*Dans le cas où il y aurait présence de l'espèce

Rendement annuel moyen (nombre de captures/100 km²) – Lynx du Canada – 2014-2023



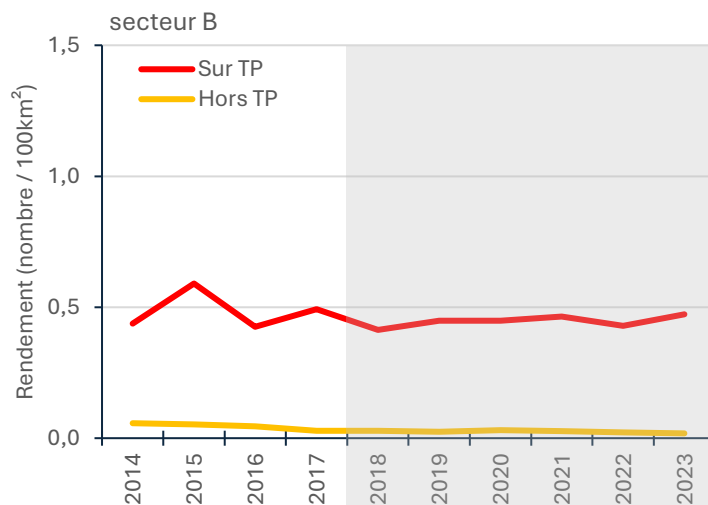
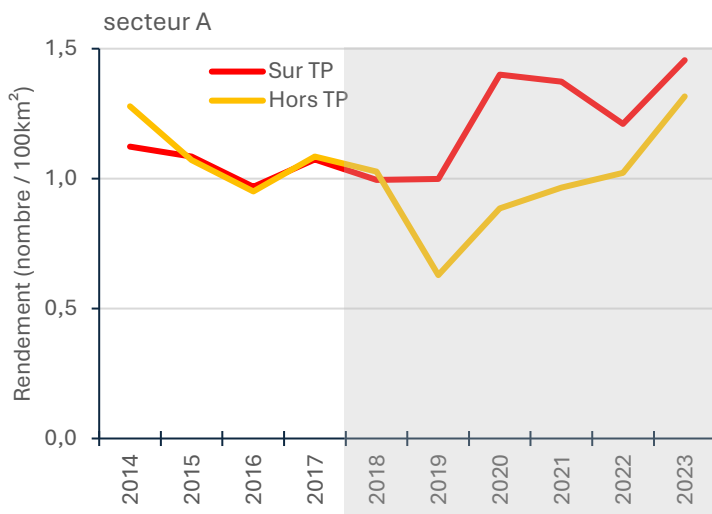
Ce bilan dresse le portrait de l'exploitation du lynx du Canada depuis la mise en œuvre du Plan de gestion des animaux à fourrure au Québec 2018-2025 (PGAAF 2018-2025). Il s'agit du suivi de l'état des populations six ans après la mise en place des nouvelles modalités de gestion, alors que le Ministère s'était engagé à faire un suivi plus serré (aux deux ans) de cette espèce, à la suite de l'abolition des quotas.

En raison de la grande superficie du Québec et du fort gradient climatique qui le caractérise d'ouest en est et du nord au sud, l'habitat des animaux à fourrure se subdivise en trois grandes zones forestières : la zone de l'érablière au sud (forêt principalement feuillue), la zone de la pessière au nord (forêt résineuse) et la zone de la sapinière au centre (forêt de transition mixte, recouverte à la fois d'arbres feuillus et résineux). Par ailleurs, le mode de gestion du piégeage des animaux à fourrure sur les terrains de piégeage (TP) est lié à des baux de droits exclusifs, alors qu'à l'extérieur de ce réseau, les piégeurs n'ont pas de droits exclusifs de piégeage. Il convient également d'analyser les données disponibles en distinguant les deux réseaux.

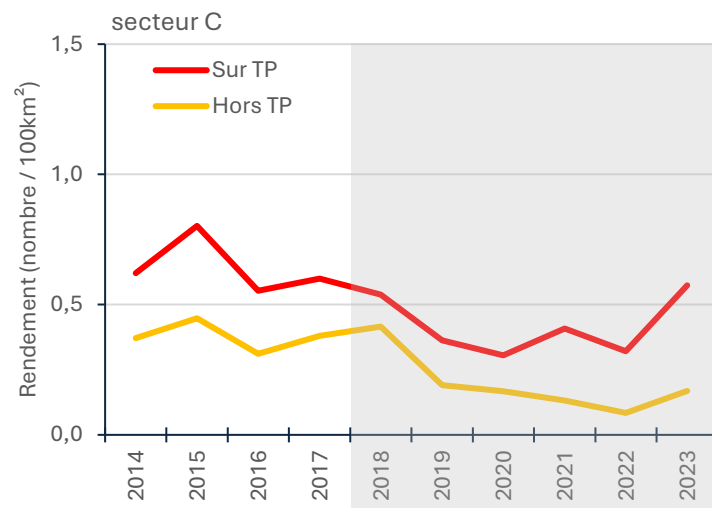
Ce bilan présente les indicateurs de suivi des transactions de fourrures brutes (données provenant des formulaires MELCCFP-414), soit le rendement et la récolte, ainsi que des indicateurs provenant des observations des piégeurs (via les carnets du piégeur), soit l'abondance, la tendance et le succès de piégeage (voir l'encadré). Il se base donc sur l'analyse des données disponibles sur le piégeage et le commerce des fourrures brutes, mais sans comptabilisation du nombre d'animaux prélevés par d'autres activités destinées à des fins d'intérêt public et menées souvent hors de la saison de piégeage, notamment pour le contrôle d'animaux jugés importuns.

Rendement

Au Québec, l'aire de répartition du lynx du Canada comprend presque tout le territoire. L'animal est surtout abondant dans la sapinière, où les plus forts rendements moyens (captures/100 km²) sont observés. De plus, il est abondant dans la pessière, malgré des rendements moyens beaucoup moins élevés, causés par une plus faible pression de piégeage. Le lynx occupe aussi l'érablière, mais cette zone forestière est moins favorable pour l'espèce. Il est absent des Îles-de-la-Madeleine et de la toundra dans l'extrême nord de la province. Si l'on compare le rendement des années 2014-2023 avec le bilan produit en 2021 (2012-2021), on note que le rendement moyen sur 10 ans a baissé sur la rive sud du fleuve Saint Laurent (Bas-Saint-Laurent et Gaspésie). Cependant, les régions les plus productives demeurent l'Abitibi et les unités de gestion des animaux à fourrure (UGAF) du nord du Lac-Saint-Jean.



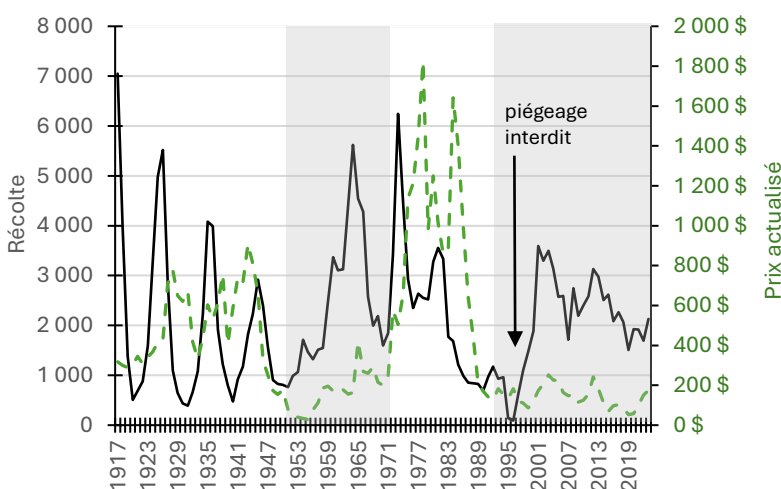
Note : Le cadre gris indique la période couverte par le Plan de gestion des animaux à fourrure au Québec 2018-2025. TP : terrain de piégeage avec bail de droits exclusifs de piégeage.



C'est dans l'ouest de la province (secteur A) que les rendements sont les plus élevés. Depuis la mise en place du plan de gestion, à l'exception d'une baisse observée en 2019 hors TP, le rendement est à la hausse dans ce secteur. Dans le secteur B, le rendement est faible et globalement stable depuis 10 ans. Dans le secteur C, on observe une tendance à la baisse dans les deux réseaux, et ce, depuis 2015, avant l'implantation du plan de gestion. Néanmoins, on note une petite remontée en 2023, peut-être a-t-elle été occasionnée par la hausse des prix.

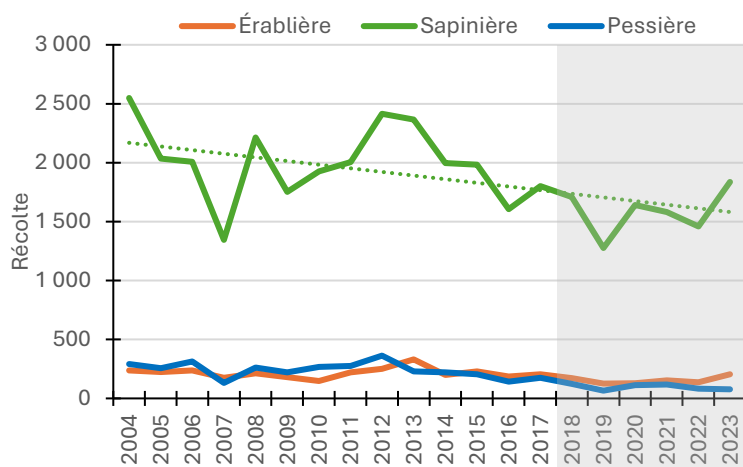
Récolte

Jusque dans les années 1950, la récolte du lynx du Canada présentait des fluctuations cycliques de l'ordre de 10 ans, en réponse à l'abondance de sa proie principale, le lièvre. Cependant, ce schéma cyclique s'est estompé depuis. Dans les décennies des années 1970 et 1980, le prix moyen offert pour une fourrure de lynx était très élevé par rapport au coût de la vie. Cette situation a engendré une surexploitation du lynx et a causé la fermeture du piégeage de cette espèce dans l'ensemble du Québec durant les saisons de piégeage 1995-1996 et 1996-1997. Par la suite, le piégeage a graduellement été autorisé de nouveau dans les différentes régions, avec des mesures restrictives pour les piégeurs (raccourcissement des périodes d'exploitation et quotas). En 2001, la population de lynx semblait rétablie et des modalités d'exploitation plus souples ont été adoptées. Depuis 2012, on note une tendance à la baisse de la récolte annuelle et le schéma cyclique habituel des populations est de moins en moins perceptible.





Le prix moyen de vente des fourrures brutes de lynx du Canada en valeur actualisée varie entre 50 \$ et 200 \$ depuis le début des années 1990 et montre une tendance générale à la baisse depuis 20 ans. Après un creux historique en 2019 et en 2020, les prix des fourrures de lynx ont grimpé significativement en 2022 et en 2023. Pour certaines espèces, le nombre de fourrures vendues est influencé par le prix de vente de l'année précédant la récolte. Toutefois, dans le cas du lynx du Canada, le prix de la fourrure de l'année précédente ne semble pas avoir influencé la récolte.

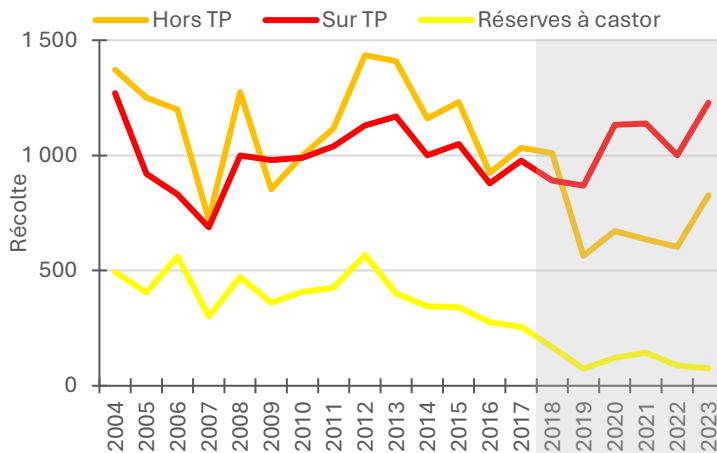


Carnets du piégeur

En dépit du fait que remplir un carnet du piégeur soit une façon pour les piégeurs de contribuer à la gestion des espèces, le nombre de carnets retournés chaque année est en forte baisse. Le carnet du piégeur est un outil de suivi des populations très important et essentiel à la saine gestion des animaux à fourrure. Il fournit des indicateurs de l'état des populations qu'il est impossible d'obtenir en se basant uniquement sur les transactions commerciales de fourrures brutes. Nous encourageons fortement les piégeurs à remplir un carnet et à le retourner après leur saison. Puisque le nombre de carnets remplis est plutôt faible dans les zones de la pessière (41 en 2023-2024) et de l'érablière (76 en 2023-2024), la prudence est de mise dans l'interprétation des données de ces deux zones.

Depuis 20 ans, on remarque une tendance à la baisse de la récolte. Elle est localisée principalement dans la zone forestière de la sapinière et, dans une moindre mesure, dans celle de la pessière. La récolte demeure assez faible et plutôt stable dans la zone de l'érablière. La mise en place du plan de gestion 2018-2025 ainsi que l'abolition des quotas n'ont pas changé les tendances observées depuis 20 ans.

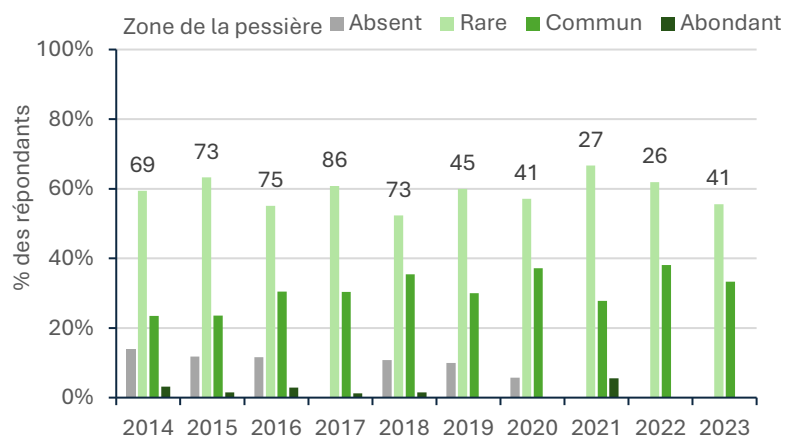
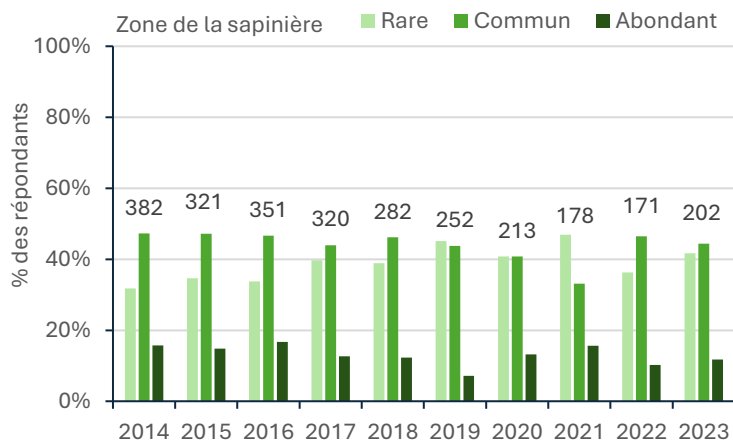
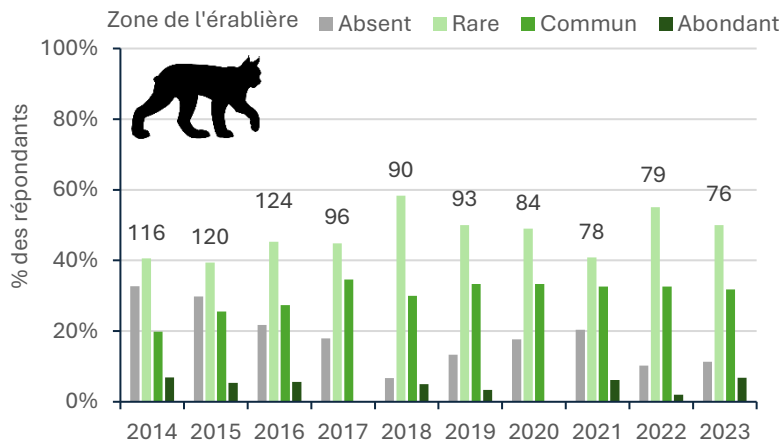
En dehors des TP et des réserves à castor, on enregistre une baisse de la récolte depuis 2012. Ceci peut s'expliquer en partie par la baisse du nombre de piégeurs (voir aussi l'encadré à la fin). Dans les TP, au contraire, on observe une légère hausse dans les dernières années. Cette stabilité globale de la récolte de lynx du Canada dans les TP est probablement attribuable au fait que les piégeurs détenteurs d'un bail de droits exclusifs de piégeage ont l'obligation de respecter un seuil commercial d'exploitation, une mesure qui contribue à un approvisionnement régulier des marchés en fourrures brutes au Québec.



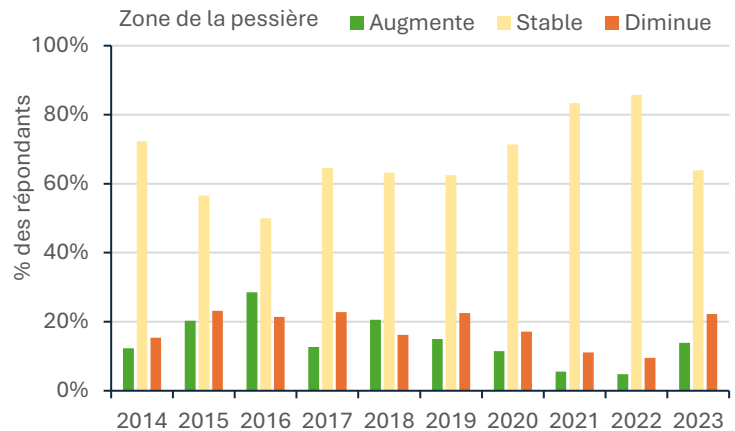
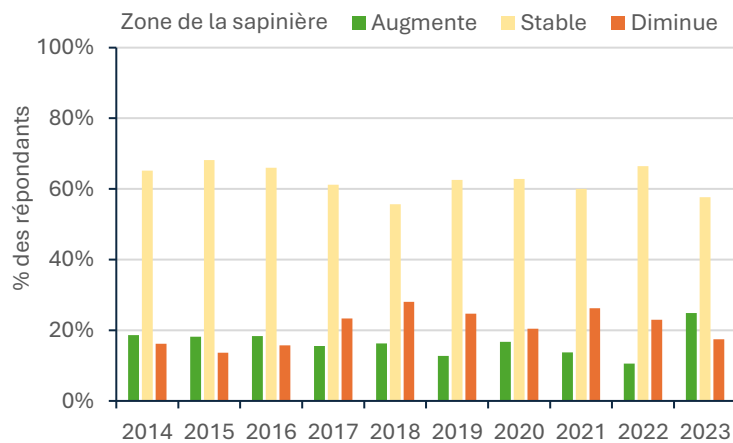
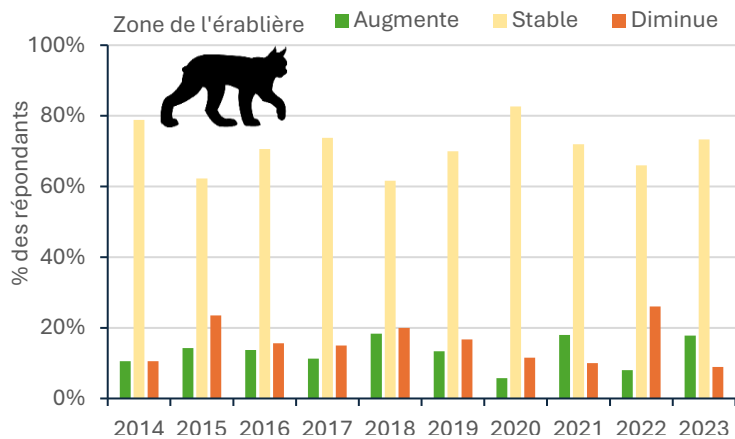
Bien que ce ne soit plus aussi marqué que par le passé, il est possible que 2007 et 2019 aient été marqués par une baisse des populations de lynx, car on observe des creux dans tous les réseaux et les zones forestières lors de ces années. En contrepartie, le creux observé en 2022 pourrait s'expliquer par les restrictions de déplacements imposées à la suite de la pandémie de la COVID-19.

Indice d'abondance et de tendance du lynx roux

Depuis 2014, la plupart des piégeurs qui ont rempli le carnet du piégeur considèrent le lynx du Canada comme étant rare dans les zones de la pessière et de l'érablière. Il faut noter que, dans la pessière, aucun piégeur ne considère le lynx absent depuis 2021, et dans la zone de l'érablière, de moins en moins de piégeurs le considèrent comme absent. Dans la sapinière, ceux qui le considèrent comme commun ou abondant sont plus nombreux que ceux qui le considèrent comme rare. Évidemment, ces divergences d'opinions reflètent certainement les variations locales des populations au sein d'un grand secteur.



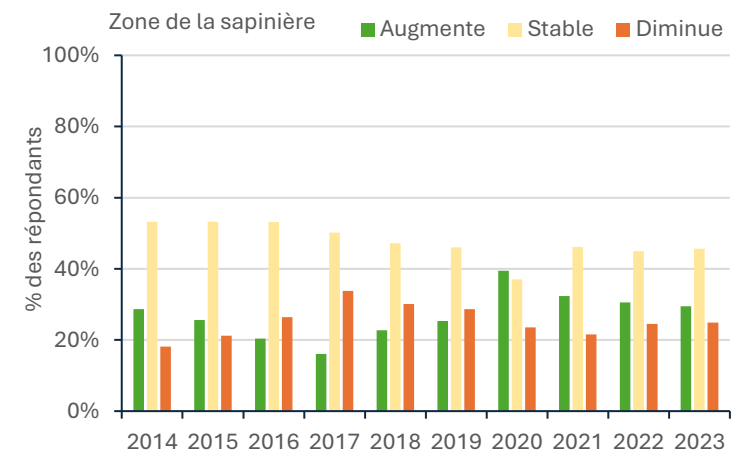
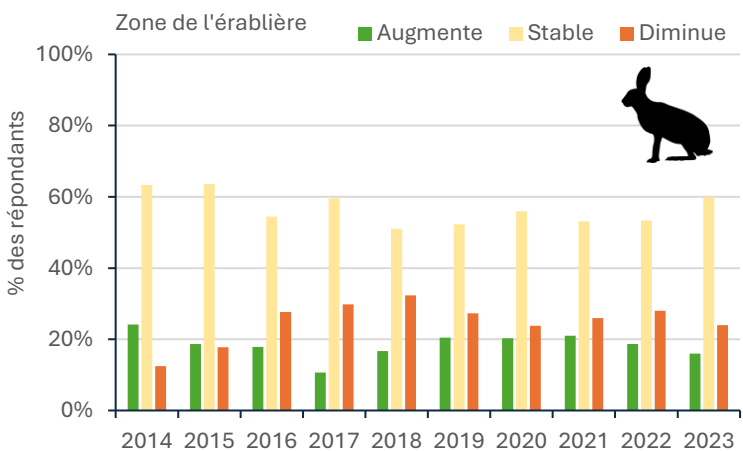
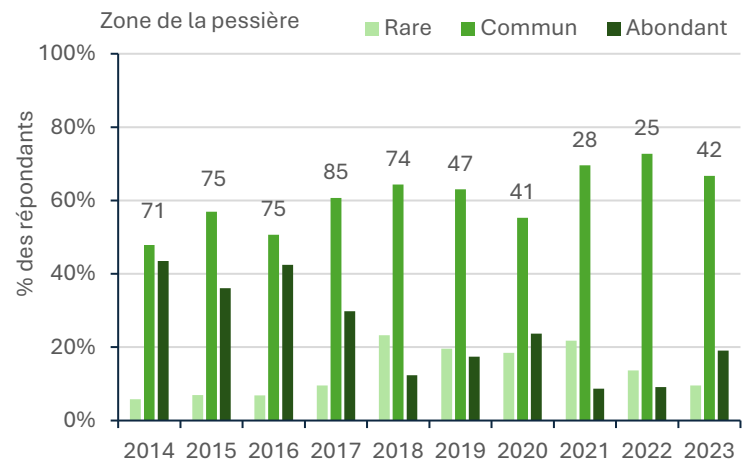
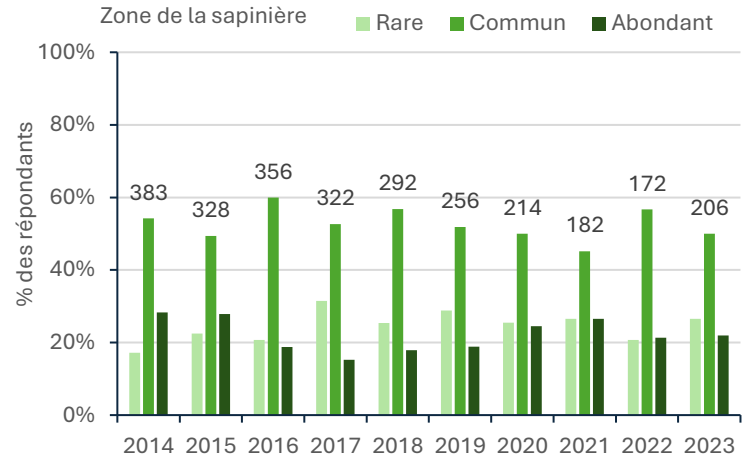
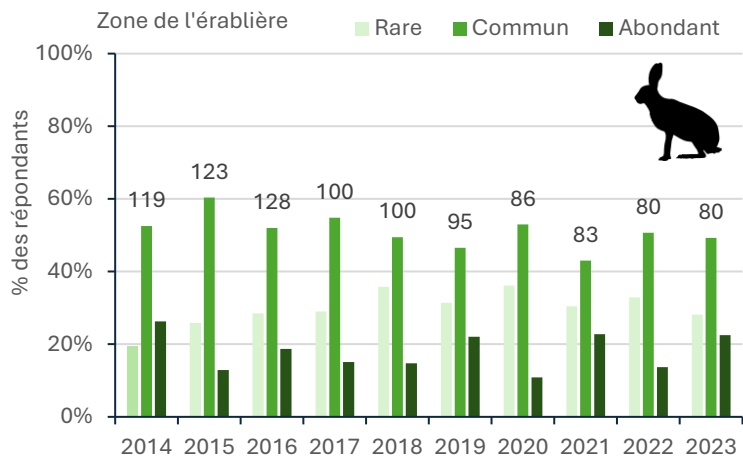
Note : Les chiffres présentés dans les graphiques indiquent le nombre de carnets du piégeur reçus chaque année dans les zones forestières.

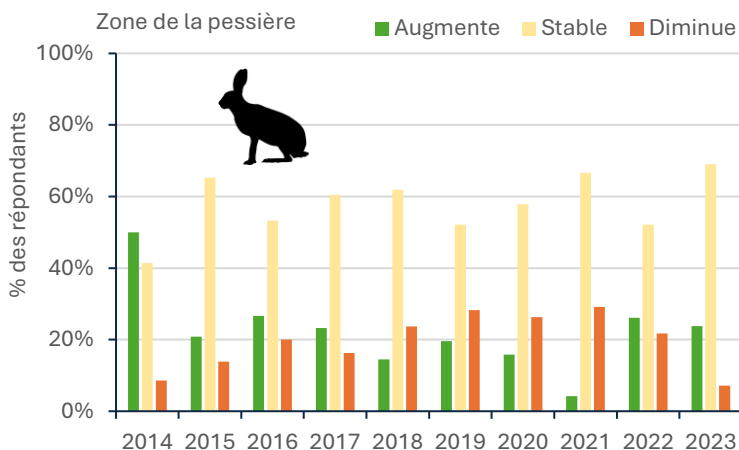


La grande majorité des piégeurs sont d'avis que les populations de lynx du Canada sont stables dans toutes les zones forestières depuis 10 ans.

Indice d'abondance et de tendance du lièvre d'Amérique

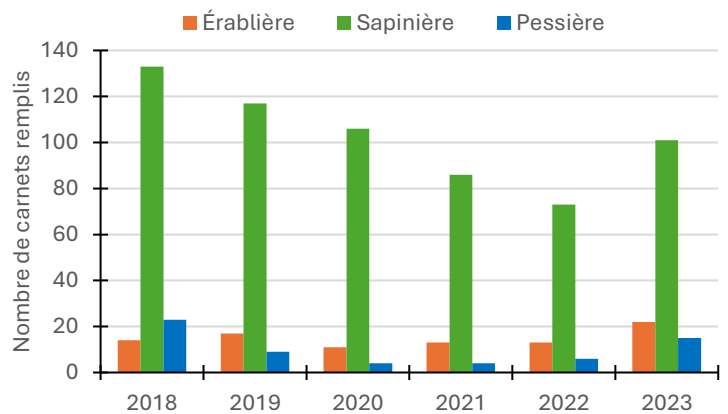
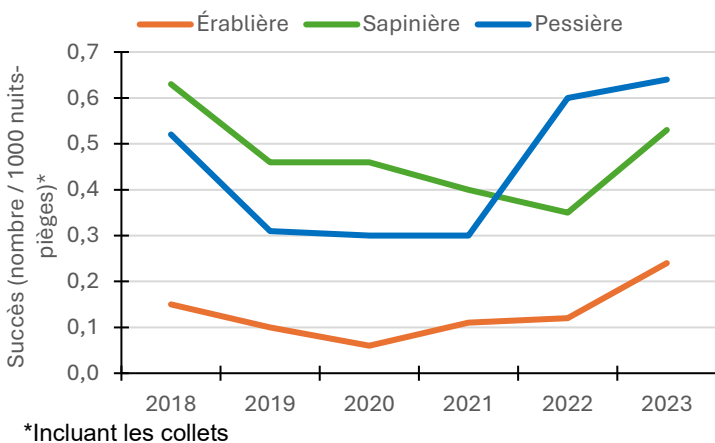
Dans toutes les zones forestières, la majorité des piégeurs qui ont rempli le carnet considèrent que le lièvre d'Amérique, la principale proie du lynx, est commun, ou même abondant, depuis 10 ans.





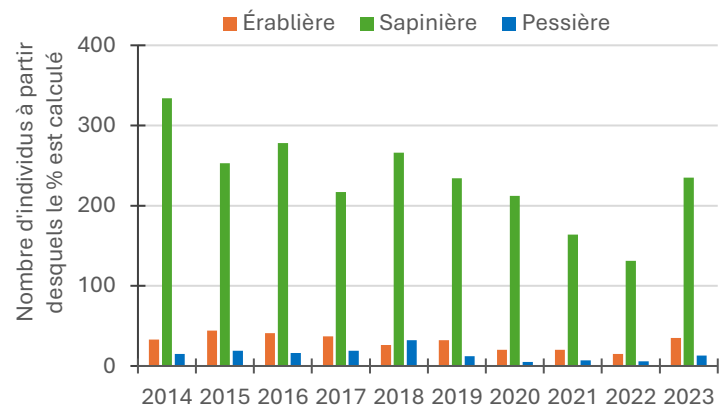
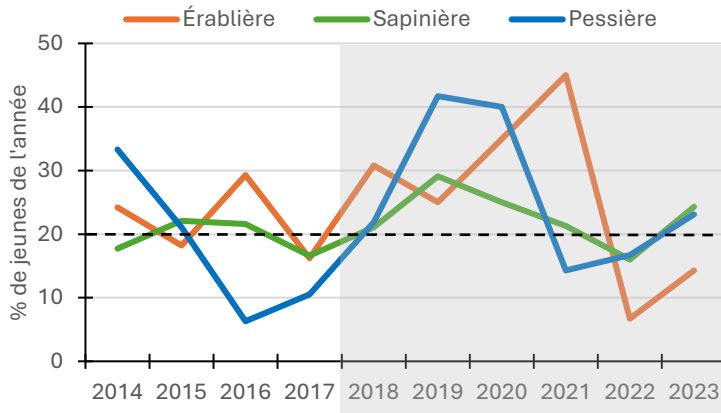
Dans l'érablière, la plupart des piégeurs estimaient que les populations de lièvres sont stables depuis 2014. C'est également le cas pour les piégeurs de la pessière depuis 2015. Dans la zone de la sapinière, les piégeurs jugent généralement que le nombre de lièvres est stable, mais une part non négligeable des piégeurs considère que leur nombre est soit en diminution (25 %) ou soit en augmentation (29 %). Ces observations divergentes sont sans doute causées par des variations locales des populations de lièvres. Parmi les piégeurs, qui ont jugé la population du lynx soit en hausse ou soit en baisse, on remarque que la proportion de piégeurs qui ont noté une baisse est plus importante que la proportion de ceux qui ont noté une hausse pour les années 2016-2018. Ensuite, cette tendance s'inverse. Ce changement n'est pas synchrone dans les différentes zones (depuis 2016, dans la zone de l'érablière, entre 2016 et 2019, dans la zone de la sapinière et entre 2018 et 2021, dans la pessière).

Lors de la mise en œuvre du Plan de gestion des animaux à fourrure 2018-2025, le carnet du piégeur a été modifié afin de mieux mesurer le succès de piégeage. Depuis 2018, le calcul de l'effort total de piégeage (qui sert au calcul du succès) inclut tous les types de pièges utilisés (collets, pièges en X et pièges à patte) pour capturer les lynx et les grands canidés. Les valeurs de succès (nombre de captures par 1 000 nuits-pièges), avant et après 2018, ne peuvent donc pas être comparées directement.



Le pourcentage de juvéniles dans la récolte est un indicateur de la productivité du lynx du Canada. Contrairement à d'autres espèces, la récolte de lynx ne comprend pas une majorité de juvéniles, car les jeunes restent avec leur mère jusqu'en mars, soit la majeure partie de la période de piégeage, ce qui les « protège » en quelque sorte. Habituellement, on considère qu'une population de lynx est en croissance lorsque le pourcentage de jeunes de l'année piégés est supérieur à 20 %. Au contraire, lors des creux de populations, la proportion de juvéniles sera très faible (< 5 %).

Dans la zone de la sapinière, cette proportion fluctue peu (entre 15 et 30 %) depuis 10 ans. Ceci illustre la probable disparition des cycles d'abondance observés historiquement chez le lynx et le lièvre, du moins dans cette zone forestière. Dans les zones de la pessière et de l'érablière, le très faible nombre de carnets ne permet pas de tirer des conclusions solides sur la situation des populations de lynx à partir à la proportion de jeunes de l'année (35 carnets dans la zone de l'érablière et 13 dans la zone de la pessière en 2023). Cependant, la tendance observée en pessière pourrait laisser croire que des cycles perdureraient dans cette zone.



Synthèse et conclusion

Indicateurs de suivi (depuis 2018)

Rendement (sur TP)	variable selon les zones
Rendement (hors TP)	variable selon les zones
Récolte	=/-
Abondance – Lynx du Canada	rare - commun
Tendance – Lynx du Canada	=
Abondance des proies – Lièvre	commun
Tendance des proies – Lièvre	=
Succès	variable mais globalement =
% Juvéniles	variable mais globalement =

= : stable;

=/- : en légère diminution ou tendance variable selon les zones forestières;

=/+ : en légère augmentation ou tendance variable selon les zones forestières;
- : en diminution;
+ : en augmentation.

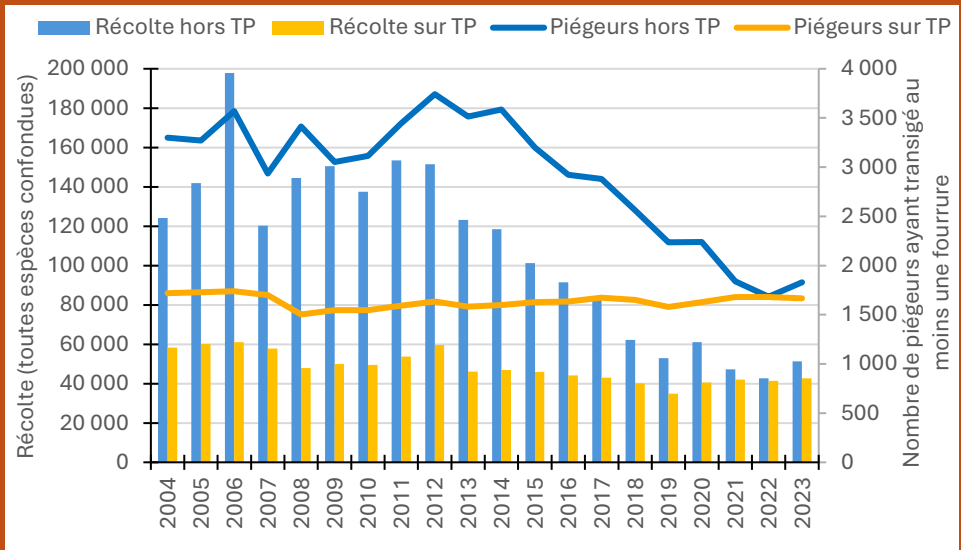
Dans l'ensemble, ce plus récent portrait de l'exploitation du lynx du Canada au Québec est positif. La plupart de nos indicateurs traduisent une population en santé. La diminution enregistrée dans la récolte depuis 2012, particulièrement hors TP, serait surtout attribuable à la baisse importante du nombre de piégeurs actifs sur ce réseau. En raison du faible retour des carnets par les piégeurs de la pessière et de l'érablière, il est plus difficile de se prononcer sur la situation dans ces zones. Dans la zone de la sapinière, le rapport J/A est presque toujours supérieur à 0,2, ce qui indiquerait une population qui a le potentiel de se maintenir, voire de s'accroître depuis plusieurs années. La hausse des prix de vente des fourrures depuis 2022 pourrait expliquer la petite hausse de la récolte en 2023. Cela dit, les observations des piégeurs indiquent aussi que les populations sont stables ou en légère augmentation.

Aucun indicateur ne détecte de changements liés spécifiquement à la mise en place du plan de gestion ni d'effets de l'abandon des quotas sur la récolte du lynx. Après six ans, nous pouvons affirmer que le retrait des quotas n'a pas eu comme conséquence une hausse de la récolte ciblée des lynx du Canada.

Depuis la saison 2012-2013, on observe une baisse constante du nombre de piégeurs « actifs » (ayant fait au moins une transaction impliquant une fourrure) hors terrain de piégeage. Cela se traduit par une baisse globale de la récolte des animaux à fourrure. Pourtant, ce territoire libre est principalement présent dans le sud du Québec, accessible et à proximité du lieu de résidence de la plus grande partie de la population du Québec. C'est aussi là où les risques de conflits entre les animaux et les humains sont les plus élevés. Cette baisse du nombre de piégeurs actifs pourrait entraîner une hausse des enjeux de cohabitation et un déplacement des activités de piégeage vers des activités de contrôle qui ne mettent pas les animaux en valeur.

D'un autre côté, le nombre de piégeurs sur terrain de piégeage et leur récolte se maintiennent, ce qui est logique puisque les détenteurs de droits exclusifs de piégeage doivent assurer une récolte minimale pour conserver leurs terrains de piégeage, sans aucune obligation de commercialiser l'excédent ou le surplus.

Alors que la récolte hors terrains de piégeage était autrefois près de trois fois supérieure à la récolte sur terrains de piégeage, elle est maintenant quasiment équivalente. Étonnamment, le nombre de permis vendus annuellement demeure constant depuis 20 ans (autour de 7 500). En effet, chaque année, entre 30 % et 50 % des piégeurs ne commercialisent aucune fourrure en leur nom sur le marché, ce qui est autorisé. Les piégeurs peuvent conserver leurs prises à des fins personnelles ou pour une mise en vente ultérieure.



Les informations collectées dans le carnet du piégeur permettent de produire ce bilan de situation. Merci de collaborer activement à la gestion des animaux à fourrure en retournant votre carnet dûment rempli !





**Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs**

Québec 